

Sous réserve de son approbation définitive par la prochaine réunion du Comité Sociale et Economique

ETAIENT PRESENTS :

Représentants l'employeur :

Mr FOUGEROUSE JC.
Mme TAULEMESSE M.J.

Titulaires salariés:

Mmes VISSAC.C
FARGIER.MC
LORIEUX B.
DELPIC J.
PEZEROVIC S.

Mrs LEYDIER S.
MALHOMME P.
REMOND F.
COUSTON O.
BONNEFILLE D.

Titulaire cadre :

Mme GELLET MARTNOL C.

Représentant syndical :

Mr PROVOST N.

Excusés :

Directrice invitée :

Mme CHACORNAC.D

Le PV du CSE du 12/10//2019 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion CSE du 12/10/ 2019.

QUESTIONS FO

QUESTIONS FO

Question 1 : Malakoff Médéric

Suite à la réponse n°1 FO du CSE d'octobre 2019, les représentants du personnel FO estiment que la seule proposition faite aux salariés en janvier 2019 de se rendre à une réunion d'information n'est pas suffisante, puisque la plupart d'entre eux n'ont pas pu quitter leur poste pour s'y rendre. Seulement une 20aine de salariés sur l'ensemble des professionnels de l'association ont pu être présents.

Pourquoi en mars 2019 la direction de l'ASEA n'a pas pris l'initiative d'informer individuellement chaque salarié du bouleversement du régime de prévoyance et des incidences conséquentes que cela représente ?

Pour exemple, un salarié en arrêt maladie a perdu entre le 60^{ème} et le 90^{ème} jour environ 150 € net.

La direction générale a répondu « Nous n'avons pas les 7 % de différence à appliquer. ».

Les salariés estiment qu'ils n'ont pas à en faire les frais et demandent à ce que Malakoff Médéric et / ou l'ASEA régularisent leur situation à la hauteur de la perte subie.

Question 2 : Suite de réponse à la question FO n° 2 du dernier CSE : Inspection CSSCT TREMLIN.

Qu'en est-il de la plainte déposée par Tremplin suite à l'accident grave ? Les personnes ont-elles été entendues ?

Le directeur du Pôle Précarité qualifie l'évènement d'incident. Nous pensons, ainsi que la médecine du travail présente lors du dernier CSE que cela relève de l'accident grave.

Qui plus est, nous tenons à rappeler que la mission d'un salarié n'est pas de subir des agressions sur son lieu de travail et que la qualification de ce genre d'évènements ne doit pas conduire à banaliser la violence à l'encontre des professionnels.

La réunion CACQ a-t-elle eu lieu ? Un membre du CSSCT ou du CSE a-t-il été convié comme convenu ?

Suite au dernier CSE où cette question a été posée, pouvez-vous nous préciser les mesures prises pour palier la transmission des parasites.

Le risque de transmission parasitaire doit apparaître dans le DUER des établissements, ainsi que les mesures prises pour y répondre.

Pour rappel, lors de nos échanges, il a été stipulé que la prise en charge des traitements a été financée pour des salariés infectés sur leur lieu de travail. Nous vous demandons de faire une note d'information pour tous les salariés de l'ASEA afin de les informer que cette prise en charge est possible.

Question 4 : Professionnel de l'entretien au Pôle Handicap Enfant

Actuellement 30% d'un poste d'ouvrier d'entretien n'est pas remplacé et ce depuis plusieurs mois.

Une charge de travail supplémentaire incombe donc au personnel en place.

Jusqu'à quelle date vont-ils devoir compenser ce temps partiel non pourvu ?

Une solution plus pérenne afin de palier la charge supplémentaire de travail est-elle prévue ?

Question 5 : Travaux bâtiment Boulangerie sur le site des Cévennes.

Bientôt les travaux de ce projet vont aboutir, suite à cela plusieurs questions se posent pour les salariés de l'IME.

- Pourquoi dans le projet initial n'ont pas été pris en considération et budgétisés les coûts du matériel professionnel des ateliers APR et Pâtisserie ? De fait le matériel va être financé par le Pôle Handicap Enfance. Cela a-t-il été anticipé dans les budgets ? Quels sont les achats prévus ? Pour quel montant ?
- Les ouvriers d'entretien de l'IME seront-ils amenés à intervenir sur le site de la boulangerie ?

Dans l'éventualité où ces professionnels seront amenés à intervenir sur ce nouveau local, envisagez-vous d'embaucher du personnel en plus pour palier à la charge de travail supplémentaire que cela représente ?

- Sur le site de l'IME, à ce jour, les hommes d'entretien s'occupent des tâches liées aux déchets.
La production de la boulangerie va entraîner une masse de déchets plus conséquente sur le site de l'IME.
Qui sera chargé de l'évacuation des déchets de ce nouveau bâtiment ? Le nombre de poubelles doit être revu en conséquent. Cela est-il prévu ? Si oui, comment et combien ? Où seront-elles stockées ? Le tri des déchets est-il anticipé ?
- Un protocole de circulation et d'arrêt des véhicules de livraison doit être mis en place et nécessitera un espace réservé à cet effet. De plus de nouveaux véhicules seront amenés à stationner sur le site. Les parkings de l'IME sont déjà bien saturés. Quelles propositions faites-vous pour répondre à cela ?
- Pouvez-vous nous indiquer les temps d'intervention de l'atelier boulangerie de Meymac dans les nouveaux locaux ? Quelles vont être les incidences pour l'occupation des locaux pour les professionnels et usagers de l'IME ? Cela va-t-il avoir un impact sur les horaires des ateliers boulangerie et APR ? Si oui, lesquels ? Cela engendre-t-il une nouvelle organisation du travail pour l'ensemble de ces salariés ? Avez-vous prévu une consultation du CSE ? Pouvez-vous nous donner les horaires de ces divers ateliers sur une semaine type ?

Question 6 : Consultations obligatoires du CSE.

Pouvez-vous nous fournir le calendrier annuel des consultations obligatoires du CSE pour 2020 ?

• QUESTIONS CGT

Service d'activité de jour :

Mise en place des nouveaux horaires :

- Permettent-ils d'avoir plus de jeunes ?
- Quelles sont les 1ères impressions des éducateurs ?
- Avancement des travaux ?
- Date du déménagement dans les nouveaux locaux ?

- Qu'en est-il de la réflexion sur l'internat du SAJ ?
- Quelles incidences sur les horaires des éducateurs techniques ?
- Dans cette optique comment seront prises en charge les nuits. Qu'est ce qui est envisagé ?
- Dans quels locaux ?
- A-t'il été envisagé d'ouvrir le SAJ à de nouveaux ateliers ?

Les Mauves :

Depuis plusieurs années les salariés ont fait la demande d'avoir une salle de jeu pour les enfants. En effet, nous accueillons 10 enfants sur toute l'année et ceux-ci n'ont pas de véritable endroit pour jouer. Pourtant on sait l'importance du jeu et de la psychomotricité dans leur développement. Où en est ce projet

COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE :

QUESTIONS DIVERSES :

La direction générale rappelle que les questions qui doivent apparaître à l'ordre du jour doivent être données en temps et en heure.

Questions FO :

Question 1 Malakoff Médéric

Marie-Josée TAULEMESSE renvoie les membres du CSE à la réunion du 11 décembre 2018 où cette question avait été posée par FO et à laquelle une réponse avait été apportée notamment concernant l'avenant n°347 du 21 septembre 2018. La réponse contenait une phrase " Les tableaux de garanties et de cotisations sont disponibles dans le registre des DP". La Direction Générale estime donc qu'elle a fourni en temps voulu les informations dont elle disposait à cette même date et n'est pas responsable d'une transmission tardive des plaquettes d'information à remettre aux salariés qui sont arrivées à la DG seulement à la fin de l'été 2019 pour être distribuées aux salariés. De plus le peu de participants à la réunion d'information de janvier 2019 n'est pas de sa responsabilité. Tous les salariés ont été invités à cette réunion et tous ne travaillaient pas ce jour-là à cette heure-là. Le registre des questions DP comprend bien à la date du 11 décembre 2018, toutes les informations utiles concernant l'avenant 347 et seul le CSE devait être informé de cette modification dès leur transmission à l'ASEA.

J. DELPIC fait remarquer que pour FO la consultation n'est pas valable car les membres du CSE n'ont pu donner un avis éclairé.

C.VISSAC fait remarquer que les salariés n'ont pu être informés des augmentations des cotisations et des baisses de prise en charge et que c'est préjudiciable.

Ph. MALHOMME pose la question de savoir si cette perte peut être compensée par MALAKOFF MEDERIC puisqu'ils n'ont pas transmis les données en temps voulu ?

C.VISSAC pose la question de faire une demande associative de fonds de secours auprès de MALAKOFF MEDERIC ?

Réponse de la direction générale : Cela ne rentre pas dans les demandes de fonds de secours.

MC.FARGIER demande quels moyens d'action avons-nous en tant que CSE ?

Réponse de la direction générale : Le CSE peut faire un courrier en notant le nombre de personnes que ça a impacté, les sommes en jeu ?

Marie-Josée TAULEMESSE informe les membres du CSE que la même difficulté risque de se produire autour d'un accord de branche concernant la mutuelle santé et le zéro à charge. L'accord de branche a bien été signé le 2 Octobre et nous ne sommes plus dans l'incertitude. En revanche nous savons que l'impact sera une augmentation du tarif dû également à un mauvais ratio.

Cet état de fait pourrait donner lieu à une augmentation des cotisations comme pour la prévoyance.

Question 2 : Suite de réponse à la question FO n° 2 du dernier CSE : Inspection CSSCT TREMPLIN.

Réponses apportées par le Directeur du pôle précarité insertion Patrick HABOUZIT

Qu'en est-il de la plainte déposée par Tremplin suite à l'accident grave ? Les personnes ont-elles été entendues ?

Oui, les personnes ont été entendues par la police qui a modifié la plainte en « main courante » parce que l'enquête a été reprise par la gendarmerie. Enquête en cours

Le directeur du Pôle Précarité qualifie l'évènement d'incident.

Nous pensons, ainsi que la médecine du travail présente lors du dernier CSE que cela relève de l'accident grave.

Mr FOUGEROUSSE pense qu'une main courante n'est pas suffisante.

Les membres du CSE ainsi que la direction générale demandent plus d'informations car la réponse n'est pas très explicite.

Qui plus est, nous tenons à rappeler que la mission d'un salarié n'est pas de subir des agressions sur son lieu de travail et que la qualification de ce genre d'événements ne doit pas conduire à banaliser la violence à l'encontre des professionnels.

La réunion CACQ a-t-elle eu lieu ? Un membre du CSSCT ou du CSE a-t-il été convié comme convenu ? Pouvez-vous nous donner le compte rendu de cette réunion et celui des précédentes ?

Non, suite aux congés des uns et des autres, aux réunions multiples qui se succèdent, la réunion du CACQ a été reportée à une date qui reste à déterminer.

Non les comptes-rendus ne sont pas transmissibles par décision du CACQ. Pour information cette instance est interne à l'établissement. Elle a pour objet de suivre l'évolution des activités et d'améliorer la qualité du travail dans tous ses aspects. Des comptes rendus de bilan du travail accompli sont diffusés aux équipes seulement.

Je ne sais pas d'où vient l'injonction qu'un membre du CSE devait être invité comme convenu ! Ça n'a pas été décidé par le CACQ. J'ai émis seulement l'hypothèse que Christelle AURAND suppléante du CSE et salariée de l'établissement pourrait faire partie de la commission.

Réponse de la direction générale : La position associative est claire : doivent assister au CACQ, la direction générale ainsi qu'un membre du CSE et Christelle AURAND représentante de proximité.

Nous n'avons toujours pas reçu le calendrier des travaux demandé lors du dernier CSE. Nous vous redemandons de nous faire parvenir le calendrier des travaux faits et prévus pour la sécurisation des salariés de l'accueil et des bureaux.

Cette information a déjà été transmise. Quoiqu'il en soit : les travaux de la rue Jean SOLVAIN sont terminés – une partie des travaux de la rue de la passerelle ont été réalisés, les autres étapes devraient être réalisées avant la fin de l'année et en janvier de la prochaine année.

B.LORIEUX fait remarquer que les permanences au TREMPLIN sont toujours assurées et servent de lien de médiation.

Nous faisons remarquer que les fiches d'incident concernant le pôle précarité et insertion ne parviennent toujours pas à la CSSCT et à la direction générale et ceux malgré les décisions prises en CSE en commun avec la direction générale.

Question 3 Hygiène sur les lieux de travail :

Réponse de Marie-Josée TAULEMESSE :

Pour le DAMIE, dispositif où le problème pourrait se poser, des mesures sont prises lors de l'arrivée de chaque jeune. Lessive à haute température et pour les objets ne pouvant pas être lavés, 48 heures de congélation. Pour les matelas et les meubles susceptibles d'avoir été infestés ceux-ci sont jetés.

En ce qui concerne le CHRS des mesures sont également prises et l'intervention d'une entreprise spécialisée a eu lieu à de multiples reprises. La récupération de meubles ou de vêtements rend malgré tout cette difficulté récurrente et fait l'objet de mesures de prévention et d'information continues.

S LEYDIER va contacter l'AIST pour que ce risque apparaisse dans les DUER de l'ASEA.

Il n'y aura pas de note d'information aux salariés sur une quelconque prise en charge du financement des traitements parasitaires pour les salariés. Les réponses se feront au cas par cas mais les parasites se trouvent aujourd'hui dans beaucoup de lieux collectifs autres que le travail et la transmission peut se faire par d'autres vecteurs que professionnels (Cf. le dernier PV d'octobre 2019 où cette question a déjà fait l'objet d'une réponse).

C.GELLET- MARTINOL fait remarquer que c'est sur le lieu de travail et qu'en cas extrême l'association doit se positionner.

Question 4 : Professionnel de l'entretien au Pôle Handicap Enfant.

Réponses apportées par Laurence MALOSSE Directrice du pôle handicap enfants

Le professionnel dont il s'agit perçoit une pension d'invalidité catégorie 1 attribuée à titre temporaire, une révision sera effectuée régulièrement par la CPAM au regard de l'évolution de son état de santé. Nous ne maîtrisons donc pas la durée de cette invalidité.

Un complément du temps de travail de manière pérenne n'est pas envisagé (temps de travail trop partiel), mais un soutien ponctuel selon la nécessité des travaux au sein du Pôle pourra être considéré (embauche en intérim d'un autre salarié).

Nous posons la question de savoir si un personnel d'entretien ne pourrait pas être intéressé pour compléter son temps de travail ?

Question 5 : Travaux bâtiment Boulangerie sur le site des Cévennes.

Bientôt les travaux de ce projet vont aboutir, suite à cela plusieurs questions se posent pour les salariés de l'IME.

- Pourquoi dans le projet initial n'ont pas été pris en considération et budgétisés les coûts du matériel professionnel des ateliers APR et Pâtisserie ? De fait le matériel va être financé par le Pôle Handicap Enfance. Cela a-t-il été anticipé dans les budgets ? Quels sont les achats prévus ? Pour quel montant ?

- Réponse : *les achats ont été budgétisés dans le cadre du PPI, fait en commun accord avec l'ESAT de Meymac, la partie matérielle est financée par notre programme d'investissement pour l'année 2020. Quant au choix du matériel il se fait en collaboration avec les deux éducateurs techniques, des devis sont en cours.*

- Les ouvriers d'entretien de l'IME seront-ils amenés à intervenir sur le site de la boulangerie ?

-

- Réponse : *NON, l'entretien sera sous la responsabilité de l'ESAT de Meymac.*

Dans l'éventualité où ces professionnels seront amenés à intervenir sur ce nouveau local, envisagez-vous d'embaucher du personnel en plus pour palier à la charge de travail supplémentaire que cela représente ?

- *Sur le site de l'IME, à ce jour, les hommes d'entretien s'occupent des tâches liées aux déchets.*

La production de la boulangerie va entraîner une masse de déchets plus conséquente sur le site de l'IME.

Qui sera chargé de l'évacuation des déchets de ce nouveau bâtiment ? Le nombre de poubelles doit être revu en conséquent. Cela est-il prévu ? Si oui, comment, et combien ? Où seront-elles stockées ? Le tri des déchets est-il anticipé ?

Réponse : une rencontre jeudi 14 novembre avec le directeur de l'ESAT traitera de cela entre autre chose.

- Un protocole de circulation et d'arrêt des véhicules de livraison doit être mis en place et nécessitera un espace réservé à cet effet. De plus de nouveaux véhicules seront amenés à stationner sur le site. Les parkings de l'IME sont déjà bien saturés. Quelles propositions faites-vous pour répondre à cela ?
- Réponse : *une rencontre jeudi 14 novembre avec le directeur de l'ESAT abordera cela aussi (une programmation des livraisons comme l'IME le fait actuellement pourrait être une proposition à envisager)*
- *Quant à la place des parkings, la boulangerie aura peu de véhicules (environ 5), les TH et salariés arrivent vers 3h du matin et partiront vers 10/11h, de ce fait il y aura toujours de la place de parking si l'on utilise tous les espaces possibles sur le site de l'IME (si l'on n'exige pas de se garer devant la porte de son bureau ou atelier...)*
- Pouvez-vous nous indiquer les temps d'intervention de l'atelier boulangerie de Meymac dans les nouveaux locaux ? Quelles vont être les incidences pour l'occupation des locaux pour les professionnels et usagers de l'IME ? Cela va-t-il avoir un impact sur les horaires des ateliers boulangerie et APR ? Si oui, lesquels ? Cela engendre-t-il une nouvelle organisation du travail pour l'ensemble de ces salariés ? Avez-vous prévu une consultation du CSE ? Pouvez-vous nous donner les horaires de ces divers ateliers sur une semaine type ?
- Réponse : *Une réponse pourra être apportée dans les semaines à venir, suite à une concertation entre l'IME et Meymac, qui inclura les professionnels concernés, quant au partage et mutualisation des espaces, du matériel, des équipements....*
- *Il n'y aura aucun changement d'horaire de travail à envisager pour l'IME, donc les horaires actuels des ateliers APR et Pâtisserie/Boulangerie seront les mêmes.*

Question 6 Calendrier annuel des consultations obligatoire du CSE pour 2020

Le calendrier annuel des consultations obligatoire du CSE pour 2020 vous sera transmis ultérieurement par Emmanuel CHAVANES, le futur Directeur Général qui prendra ses fonctions fin novembre.

Questions CGT

Réponses apportées par Delphine CHACORNAC, Directrice du pôle protection de l'enfance, présente en séance

SERVICE ACTIVITE DE JOUR

QUESTION SUR LA MIS EN PLACE DES NOUVEAUX HORAIRES :

Concernant la modification des horaires, elle est toute relative car le service est ouvert du lundi au vendredi comme l'an dernier.

Le service fonctionne tous les jours et continue à être fermé le mercredi après-midi

Il s'agit plutôt d'une réorganisation du service.

L'an dernier, nous avons 3 temps de réunions : lundi matin de 8h à 9h (organisation des techniques) jeudi midi de 12h à 13H30 (synthèse) et jeudi fin d'après-midi de 16h 30 à 18h (réunion organisation du service) soit 4h de réunion hebdomadaire...

Nous avons fait le choix de banaliser le lundi matin pour pouvoir identifier cette demi-journée comme le temps de réunion du service de 9h à 12h soit 3h de réunion hebdomadaire comme tous les autres services du pôle.

Cette organisation semble être également cohérente par rapport à l'organisation des réunions de l'ensemble du Pole. Elle présente un avantage non négligeable par rapport au Projet Personnalisé d'Accompagnement qui pour rappel reste le fil conducteur de toutes les équipes éducatives. Contrairement au temps de synthèse du jeudi où seul l'éducateur référent était présent, le lundi matin c'est l'ensemble de l'équipe éducative qui participe à l'élaboration du projet.

Un autre élément important concernant la réorganisation des horaires concerne la présence des adolescents sur le service.

Nous avons l'an dernier 3 demi-journées coupées par nos temps de réunion. Lundi matin, jeudi AM et vendredi AM en lien avec le départ des jeunes qui pouvaient venir de loin (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui). De plus cette organisation était trop éloignée du monde du travail. Une journée de 8h30 à 17h semble plus en adéquation avec les exigences des employeurs lorsque les adolescents sont orientés en stage.

AVANCEMENT DES TRAVAUX /DEMENAGEMENT DANS LES NOUVEAUX LOCAUX

Les travaux avancent et le déménagement qui était prévu cette fin d'année 2019 aura plutôt lieu au printemps 2020 car je le rappelle cette phase de fin de travaux est uniquement réalisée par les hommes d'entretien du pôle et il y a énormément de travail. Les travaux pour la mise en œuvre de la fibre ont fait également perdre un mois de retard environ...

REFLEXION SUR L'INTERNAT DU SAJ

Il n'y a à ce jour aucun projet d'internat spécifique au SAJ ! Nous avons effectivement réfléchi à des solutions pour attirer des jeunes adolescents sur ce service et nous nous sommes posés la question d'avoir un internat spécifique pour le SAJ. Je le précise cela a été une réflexion qui n'a été aucun cas un PROJET !

De ce fait rien n'est envisagé à ce jour ! Par contre il est certain que si un projet tel qu'un internat était envisagé les équipes seraient associées à la réflexion comme cela a toujours été le cas !

Il n'est pas d'actualité non plus d'ouvrir de nouveaux ateliers à ce jour. Notre priorité est de faire connaître ce service auprès des partenaires connus mais également moins connus tel que

l'éducation nationale afin que des jeunes nous soient orientés. Je précise également que le SAJ a été cité lors de l'Observatoire de la protection de l'Enfance au Département cette année comme un service efficient. Le Département, donc notre financeur reconnaît ce service.

UNITE DES MAUVES

La salle de jeux des Mauves, bien que nous soyons conscients de son utilité, ne fait pas partie des priorités d'investissements. En effet, si nous devons mettre en place une salle de jeux cela passerait par des gros travaux de construction et ce n'est pas prévu dans les années à venir. En effet il y a des unités de vie qui sont prioritaires par rapport à d'autres aménagements. Les nouvelles salles médiatisées aménagées récemment peuvent servir d'alternative à des salles de jeux même si je le conçois ce n'est pas en proximité directe avec l'unité de vie des Mauves.

D.CHACORNAC y pense pour 2021.

COMMISSION SOCIALE ET CULTURELLE :

La fête de Noël aura lieu le 14 décembre à la salle d'ARSAC EN VELAY. Nous recevrons la « compagnie de l'Ange » puis nous avons cette année la Tombola et l'apéritif dinatoire.

Commission Appartement : été 2020 : CAP FUN : landes et lubéron
VAGUES OCEANES : Gorges du Verdon et Espagne
ODALYS : ST MALO
CHADOTEL : Erromardie

Hors saison : CAP FUN toute la France
CAMPINGS Croatie, Portugal, Italie, Espagne....(hors juillet et Août)

Chèque Happy Kdo : 60 euros la commande a été faite. Comme l'année dernière, ils seront distribués sur les pôles en main propre contre signature.

QUESTIONS DIVERSES :

Deux demandes de fond social ont été acceptées.

Fin de séance : 17h20

| |
|--|
| Comité Social et Economique Procès-verbal |
| Réunion du 12 NOVEMBRE 2019 Approuvé le : |
| Nombre de pages : 10 Documents mis en annexe : |

| | | | |
|----------|----------------|----------------|----------------|
| | Rédacteur | Approbateur | Approbateur |
| Nom | Corinne VISSAC | Corinne VISSAC | JC.FOUGEROUSE |
| Fonction | Secrétaire | Secrétaire | Vice-Président |
| Visa | | | |

| Destinataires | | Pour information | Pour approbation |
|----------------------|-----------------------------|--------------------|------------------|
| Noms | Fonction | Date de l'envoi du | |
| FOUGEROUSE JC | Président | | |
| TAULEMESSE M | Directrice | | |
| VISSAC C | Secrétaire | | |
| LORIEUX B | Secrétaire Ad | | |
| MALHOMME P | Trésorier | | |
| COUSTON O | Trésorier Ad | | |
| DUGUA C | suppléante | | |
| FARGIER MC | Titulaire | | |
| LEYDIER S | Titulaire | | |
| DELPIC J | Titulaire | | |
| PEZEROVIC S | Titulaire | | |
| BONNEFILLE D | Titulaire | | |
| GELLET MARTINOL C | Titulaire Cadre | | |
| PROVOST N | Représentant Syndical FO | | |
| Etablissements | Pour diffusion | | |